

## ENQUETE PUBLIQUE – PARC EOLIEN DE DERVAL II

ETAT DES COURRIELS RECUS ENTRE LE 21 JUIN ET LE 02 JUILLET 2017

**Message du 22 juin 2017 : 09h38**

Mr PICOT Pierre

Observations

Monsieur,

Je souhaite vous faire part de mon avis très favorable concernant l'extension du Parc éolien de DERVAL.

Aujourd'hui la nécessité du développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien, n'est plus une question.

C'est un impératif reconnu et tranché depuis plusieurs dizaines d'années par l'ensemble des gouvernements.

Une grande majorité des français (près de 80%) est favorable au développement de l'énergie éolienne.

C'est aujourd'hui une énergie compétitive, renouvelable et sans risque industriel comparable à celui de nos centrales nucléaires vieillissantes.

De plus ce nouveau projet éolien de Derval est une extension d'un parc existant, l'impact paysager est donc très limité.

Ainsi à partir du moment où le parc respecte la réglementation en matière d'implantation, il n'existe aucune raison valable pour s'y opposer.

Je vous remercie de la prise en compte de cet avis.

Bien cordialement,,

Pierre PICOT

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2015/04/14/97002-20150414FILWWW00043-sondage-les-eoliennes-ecolos-mais-pas-economes.php>

<http://www.engie.fr/actualites/les-francais-disent-oui-aux-energies-vertes/>

**Message du 22 juin 2017 : 18h49**

Mr BESCOND Jean Christophe

Observations

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, nous vous indiquons notre avis favorable à l'extension du parc éolien de Derval.

En effet, ce parc éolien permet de contribuer à la transition énergétique de la France. L'éolien est aujourd'hui une énergie dont le coût de production est devenu compétitif et stable dans le 'mix' énergétique mondial.

Par ailleurs, ce projet est source de création d'emplois locaux non délocalisables et durables (jusqu'à 20 ans) : notre société Senvion a par exemple son centre de maintenance situé à La Trinité-Surzur, soit à environ 1 heure du parc éolien en projet, avec des perspectives d'embauches

suivant le nombre d'installation dans la région.

Rappelons que si l'objectif des 19 000 MW terrestre est atteint en 2020, c'est environ 50 000 emplois qui seront créés sur la toute la chaîne de valeur du secteur éolien. Enfin, à la lecture du Résumé Non Technique, le porteur du projet s'est engagé à éloigner les éoliennes au-delà de la contrainte des 500 mètres imposée par la loi Grenelle II et avec une volonté de s'appuyer sur les éléments existants (chemin d'accès, autoroute, ligne Ht). Ce niveau d'exigence permet la création d'un dossier de qualité (relevé par ailleurs par l'Autorité environnementale).

De plus notre société a mis en place des systèmes de réduction du bruit afin de respecter l'ensemble des réglementations en vigueur

Nous vous prions de croire monsieur le Commissaire enquêteur en nos sincères salutations.

---

**Jean-Christophe Bescond**

Key Account Manager

**Senvion France SAS**

10 avenue de l'Arche, Immeuble le Colisée

La Défense – les Faubourg de l'Arche

92419 Courbevoie Cedex

France